

Conseil Municipal du 11 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VICTURNIEN s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMBON, Maire de Saint-Victurnien.

Présents : Jean DUCHAMBON, Jacques TOULEMONT, Guillaume SARRE, Laurence BEIGE, Stéphanie REIJASSE, Pascal BECHU, Adeline GORCE, Jean-François VAUZELLE, Cécile HENRY, Didier DELAVERGNAS, Frédéric BRUN, Sandrine JAVELAUD, Marie-Cécile SIMONNEAU, Jean-Michel LACERE, Elodie RIBOT, Emmanuel Baudet, Éric BORDET, Isabelle LESPORT.

Secrétaire : Cécile HENRY.

ORDRE DU JOUR :

- **Intervention SEHV (Energies service public et gestionnaire éclairage Public)**
- **Décisions modificatives budget communal**
- **Changement nomenclature M57**
- **Affaires diverses**

Validation de la lecture du dernier conseil municipal

1 : Présentation du SEHV (Syndicat Energie Haute-Vienne)

Le SEHV représenté par Mr PREVOST Damien et Mme CLAUDE Laurena, fait un exposé au Conseil Municipal des différentes compétences de ce dernier en matière d'aide à la gestion de l'éclairage public et de l'assistance aux collectivités, quant aux bilans énergie sur les différents équipements publics de la commune. Après avoir remercié les intervenants pour leur exposé le Conseil Municipal délibère favorablement sur l'adhésion de la commune de Saint-Victurnien aux compétences proposées soit pour un coût annuel de 11 411.00€.

A la suite de cette présentation un avis est demandé au Conseil Municipal sur la continuité des éclairages de Noël. Après débat et faisant suite au moindre coût supplémentaire en fonctionnement des éclairages de fin d'année sur la nécessité de ne pas céder à un état de morosité conjoncturel, sur la non nécessité d'augmenter les décorations, mais de se situer dans une normalité entendue.

Le Conseil Municipal décide de reconduire à l'identique des années passées les illuminations des fêtes.

Mr Didier DELAVERGNAS a été nommé représentant de la commune pour le suivi auprès du SEHV.

2 : Décision modificative du budget communal

Rajout d'un poste non titulaire de directrice adjointe (Marion) pour le centre de loisirs. Avec l'aval du centre des finances publiques de la création d'une ligne d'emprunt capital pour avoir une somme disponible de 200 000 Euro pour couvrir les dépenses de fonctionnement liées aux salaires (augmentation du point d'indices et de deux augmentations du SMIC mai et août).

DECISION MODIFICATIVE					
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTES	INTITULE	MONTANT	COMPTES	INTITULE	MONTANT
			1641	emprunt-capital	39 988,79
			021	virement section fonctionnement	-200 000,00
TOTAL DEBITS		0,00	TOTAL CREDITS		-160 011,21
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTES	INTITULE	MONTANT	COMPTES	INTITULE	MONTANT
012-6413	Personne non titulaire	157 200,00	002		
012-6451	cotisation URSSAF	40 800,00			
012-6454	cotisation ASSEDIC	2 000,00			
023	virement section investissement	-200 000,00			
TOTAL DEBITS		0,00	TOTAL CREDITS		0,00

Le vote a été favorable à l'unanimité.

3 : Changement de nomenclature

Actuellement avec la nomenclature M14, il est prévu un changement en 2024 pour passer en M57. Mr le Maire propose de ne pas attendre l'obligation et de démarrer au 1^{er} janvier 2023 avec la nouvelle nomenclature M57. Avec un avis favorable du Centre des Finances Publiques de Saint Junien.

Le vote a été favorable à l'unanimité.

4 : Commission CMJ

Mme RIBOT évoque le projet du conseil municipal des jeunes sur le harcèlement scolaire avec l'association Les Papillons. Il est prévu la mise en place de boîte aux lettres au niveau de l'école où les élèves pourront déposer un mot qui sera relevé dans la semaine par une personne référente.

5 : ALSH

Une proposition de modification de la tarification pour la garderie de 0,05 Euro pour chaque tranche a été voté à l'unanimité et reportée comme telle :

	QF de 0€ à 700 €	QF de 700,01 € à 999,99€	QF de 1000 € et plus
Matin	1.95€	2€	2.05€
Après midi	2.95€	3€	3.05€

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire lève la séance à 21h10.